

Transports scolaires Rentrée **2022-2023**

DRÔME

INFORMATION

Inscriptions pour les élèves drômois sur
auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

© 123RF



ATTENTION : Inscriptions obligatoires
du **30 mai au 19 juillet 2022**, pour
une prise en charge à la rentrée sans
pénalité de retard



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires

Rentrée **2022-2023**

Gardez votre carte **OùRA** qui est votre titre de transport pendant 5 ans.
Cette carte, rechargeable à chaque rentrée scolaire, est à conserver soigneusement dans son étui de protection.

Sur auvergnerrhonealpes.fr/scolairedrome



- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription
- Je **m'inscris***
- Je suis l'état de ma demande



Si j'ai **plus de 16 ans** le jour de la rentrée, je paye directement en ligne ma participation obligatoire de **93 €**.

Je peux choisir le paiement différé au 06/09 si je m'inscris dans les délais par internet.

* Inscription obligatoire pour tous les élèves drômois du 1^{er} degré (uniquement RPI et fermetures d'école) et du 2nd degré.

Aucune reconduction automatique.



Une pénalité de retard de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19/07
(sauf déménagements ou affectations tardives **avec justificatifs**)

■ **Attention :** les élèves à la fois domiciliés et scolarisés dans les agglomérations de Valence/Romans, Montélimar et Tain/Tournon (Arche Agglo) doivent s'inscrire directement auprès du service transport de l'agglomération concernée.

[Informations sur les horaires de mes trajets sur **aura.com**](http://aura.com)

Antenne Régionale des Transports de la Drôme

Bât le Rhovalparc - Allée A, 1 avenue de la gare, 26300 Alixan

04 26 73 33 00 - transports26@auvergnerrhonealpes.fr

Accueil des usagers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (fermeture à 16h le vendredi)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes